

**Service de Santé au Travail
du Personnel UCA & Associés**

CONDUITE A TENIR DEVANT UN ACCIDENT D'EXPOSITION A L'ACIDE FLUORHYDRIQUE (HF)

Avis Médical URGENT

APPEL SAMU

Une prise en charge précoce est indispensable pour éviter les lésions graves, d'autant qu'elles peuvent passer inaperçues dans un premier temps avant de devenir extrêmement douloureuses et étendues.

Toute contamination de plus de 1% de la surface corporelle (soit la taille de la paume de la main de la victime) ou toute exposition à un aérosol d'une solution concentrée (>50%) entraîne l'hospitalisation de la victime (risque d'intoxication systématique avec mise en jeu du pronostic vital).

Exposition cutanée

- Retirer les vêtements souillés avec gants adaptés
- Rincer immédiatement et abondamment à l'eau courante tempérée ou au sérum physiologique pendant **10 à 15 minutes sans frotter**.
- Appliquer du **gel à 2.5% de gluconate de calcium** en couche épaisse. En cas de contamination de(s) doigt(s) : introduire le ou les doigts dans un gant rempli de gel.
- Couvrir avec un pansement.

Renouveler l'application du gel toutes les 2 à 3 heures. L'efficacité du traitement est en particulier jugée par la baisse de l'intensité douloureuse.

!!!! Attention : la personne qui assiste la victime doit se protéger pour éviter tout contact avec de l'acide fluorhydrique (gant néoprène résistant à l'acide) surtout lors du rinçage.

Projection oculaire

- Enlever rapidement les **lentilles de contact** si présentes
- Rincer immédiatement et abondamment à l'eau courante tempérée ou au sérum physiologique pendant 10 à 15 minutes. Un avis médical est d'autant plus nécessaire que le risque de séquelles peut être élevé (perte oculaire).

Inhalation accidentelle

- Urgence absolue Transfert médicalisé par SAMU

Ingestion accidentelle

- Urgence absolue Transfert médicalisé par SAMU

○ Si la personne est consciente et en attendant les secours, faire rincer la bouche avec de l'eau (ne pas faire vomir) puis faire ingérer une **solution de gluconate de calcium à 10%** ou une solution de chlorure de calcium à 5% mais jamais de chlorure de calcium solide.

RAPPEL

Un accident du travail (AT) doit être déclaré le plus tôt possible (délai légal de 48 heures) au service des Ressources Humaines sur la base d'un certificat médical et d'un formulaire de déclaration d'accident de service.